

**ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS DE PHARMACOLOGIE  
DES FACULTES DE PHARMACIE**

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017, PARIS**

**Présents (28)** : F. Dauphin, C. Demougeot, M. Plotkine, L. Terrail, C Oiry-Cuq, S. Faure, C Perrin-Sarrado, F. Dupuis, C Chouly, C Demiot, N Clere, V Michel, F Lang, C Rabu, C Bobin-Dubigeon, L Rbah-Vidal, H Marty, S Legeay, , P Bredeloux, V Berthat, V Leblais, I Six, K Belarbi, D Lerouet, C Marchand-Leroux, V Besson, T Gicquel, C Leconte

**Excusés** : L. Zimmer, M Tod, N. Picard, V Lagente, A Roussin, N Etienne-Selloun, N Oudard, V Maupoil, JM Vaugeois, G. Cros

**La séance est ouverte à 10h45 h par F. Dauphin**

**Bilan Moral**

François Dauphin fait le bilan de l'année écoulée, et évoque les faits marquants :

- De la réunion AEPFP de novembre 2016
- De l'état d'avancement du site internet

La question de la représentativité des pharmacologues pharmaciens et de l'AEPFP au niveau de la Société Française de Pharmacologie et Thérapeutique est également abordée. Un premier constat est que les membres de notre association sont de moins en moins présents au congrès SFPT et soumettent peu de résumés, notamment en pharmacologie expérimentale. Plusieurs raisons semblent expliquer cela : budgets congrès limités faisant privilégier les congrès de « spécialités », coût élevé du congrès, conférences proposées trop cliniques, date du congrès pendant les vacances universitaires, entre autres... Les membres de notre association siégeant dans les conseils de la SFPT nous indiquent que ces remarques ont été entendues et que des modifications vont être proposées : changement de date du prochain congrès d'avril à juin, conférences « fondamentales » plus nombreuses.

F Dauphin indique qu'il serait important de continuer à être présents dans les conseils de cette société. A l'heure actuelle, Laurence Terrail, Véronique Leblais, François Dauphin sont membres élus du CS ou CA, ainsi que Sébastien Faure en tant que représentant AEPFP. Le mandat de F Dauphin expire au printemps 2018, et il convient donc que nous réfléchissions à la meilleure stratégie permettant de conserver des représentants dans ces conseils. Il faudra inclure dans la réflexion le renouvellement du bureau de notre association en 2018.

Concernant la date de notre AG annuelle, il est proposé que la prochaine AG ait lieu en novembre 2018, en raison d'un nombre de participants plus important qu'à la réunion du congrès SFPT, afin d'assurer dans de meilleures conditions le renouvellement du bureau. Un appel à candidatures pour le nouveau bureau sera fait prochainement.

F Dauphin rappelle que l'association propose une aide à la préparation de la qualification aux fonctions de professeur chaque année en décembre. Aucun membre ne s'est manifesté pour l'instant mais l'information sera diffusée avant décembre, les personnes intéressées devant contacter M Plotkine pour de plus amples détails.

Le bilan moral est approuvé à l'unanimité.

**Bilan financier et Appel à cotisations**

Le bilan financier est présenté par Virginie Beray-Berthat :

Solde des comptes de l'AEPFP au 19 avril 2016 : 18708,20 euros

Solde des comptes de l'AEPFP au 19 avril 2017 : 18977,50 euros

Solde des comptes de l'AEPFP au 23 novembre 2017 : 19416,89 euros

**Quitus** est accordé à l'unanimité au bilan financier.

Merci à ceux qui ont d'ores et déjà cotisé cette année à l'association. V Berthat nous indique que le passage de l'appel à cotisation d'un calendrier civil à un calendrier universitaire (Appel en septembre) et la possibilité de régler la cotisation par bons de commandes a stimulé le nombre de cotisations au premier trimestre, ce qui est satisfaisant.

Pour ceux d'entre vous qui ne l'ont pas encore fait et qui souhaitent cotiser, nous vous rappelons que le montant de la cotisation est de **30 euros**, à adresser à la **trésorière de l'AEPFP** :

**Virginie Beray-Berthat**  
FACULTE DE PHARMACIE DE PARIS  
Laboratoire de Pharmacologie  
4, avenue de l'Observatoire 75270 PARIS Cedex 06  
  
virginie.berthat@parisdescartes.fr

## Bilan des bourses 2017

Michel Plotkine précise qu'il n'a reçu aucune demande pour l'appel 2016-2017. Pour mémoire, ces bourses ont vocation à stimuler les échanges de techniques expérimentales entre membres de notre association.

Le constat est fait que ces dernières années, très peu de demandes nous sont parvenues, posant la question de la pertinence de l'usage initialement prévu par ces financements.

Après discussion, il apparaît que la mise en place de bourses permettant à des membres de l'AEPFP de participer au congrès de la SFPT serait très apprécié, et répondrait – partiellement - aux préoccupations évoquées précédemment concernant notre représentativité au congrès SFPT. Ces bourses seraient accessibles aux membres cotisants de l'AEPFP, et sous réserve d'avoir une communication acceptée au congrès SFPT.

Le principe de ce type de bourses est admis par l'ensemble des membres présents. Les modalités (nombre de bourses, montant, critères de sélection) seront proposées et discutées ultérieurement.

## Informations CNU 86

### - Primes PEDR

Michel PLOTKINE rappelle les contraintes imposées par le Ministère au CNU concernant le classement des dossiers de PEDR : 20% des dossiers reçus doivent être classés en « A », 30% en « B », 50% en « C ». Comme la majorité des dossiers reçus dans la section sont de bonne qualité, le CNU a dû classer en « C » des dossiers pourtant très corrects.

### - Suivi de carrière

Pour la première fois cette année, le CNU 86 a effectué le « suivi de carrière » des enseignants-chercheurs faisant partie de la vague en cours de renouvellement des équipes de recherche par l'HCERES. Selon les universités concernées, le nombre et la qualité des dossiers ont été variables. M Plotkine insiste sur le fait que les dossiers à remplir doivent faire état du déroulé complet de la carrière de l'enseignant-chercheur, et non pas uniquement du bilan des 5 dernières années. Si l'objectif initial du Ministère concernant ce « suivi de carrière » reste toujours flou, l'expérience de cette année a révélé un rôle inattendu à ce travail : démasquer les enseignants-chercheurs en « souffrance », pour des raisons d'hygiène et sécurité, ou pour des raisons de souffrance psychique (burn out par ex). L'identification des dossiers problématiques a conduit le CNU à alerter le Ministère, qui a ensuite saisi les services RH des universités concernées.

### - Dossier de qualification

Lors de l'inscription à la qualification, un dossier de seulement 4 pages maximum doit être déposé sur le site du ministère, ce qui est très court, notamment pour les qualifications aux fonctions de professeur. M Plotkine indique qu'une fois les noms des rapporteurs communiqués aux candidats, ceux-ci pourront étoffer ce dossier et y ajouter toutes les informations qu'ils désirent pour permettre un jugement adéquat de leurs activités.

## Accueil de nouveaux membres

Depuis cette année, l'AEPFP a décidé de prendre en charge les frais de déplacement des jeunes MCU souhaitant devenir membres de l'association.

Après une présentation de leurs activités de recherche et d'enseignement, l'AEPFP a eu le plaisir d'accueillir 4 nouveaux membres :

- Perle Totoson, MCU en Pharmacologie à Besançon
- Thomas Gicquel, MCU-PH en Pharmacologie-Toxicologie à Rennes
- Karim Belarbi, MCU en Pharmacologie à Lille
- Samuel Legeay, MCU en Pharmacologie à Angers.

Pour ceux d'entre vous qui n'ont pu être présents à cette réunion de novembre, la photo et une courte biographie de ces jeunes collègues sera disponible prochainement sur le site internet : <http://aepfp.fr/> et vous permettra de faire leur connaissance.

La séance est close à 12h45.

**Merci à tous de votre participation à cette réunion.**

## **ATELIERS PEDAGOGIQUES (14h30-16h)**

### **- Innovations pédagogiques**

Christine Bobin-Dubigeon présente le support numérique d'expérimentation animale développé à Nantes, qui est en phase de finalisation. Cette plateforme Moodle inclut des vidéos de travaux pratiques sur l'expérimentation animale, et sera accessible à tout enseignant intéressé après demande d'un mot de passe à l'Université de Nantes. La présentation power point vous sera envoyée ainsi que les modalités d'accès précises.

Catherine Oiry-Cuq nous donne des informations sur le développement à Montpellier de supports vidéos d'expérimentations animales (modèles d'ulcère, HTA, diabète et effets des traitements) servant de base à des travaux dirigés, qui pourront être partagés à la communauté. Elle nous transmet également un message de Gérard Cros qui présente des nouveaux ED de pharmacologie clinique intégrés aux enseignements coordonnés, visant à apprendre aux étudiants à interpréter les résultats d'essais cliniques servant à l'élaboration des indications/recommandations thérapeutiques.

Samuel Legeay présente le logiciel EXAVIR développé par Angers, qui modélise un laboratoire dans son intégralité et permet aux étudiants de réaliser un protocole allant des pesées, choix de l'animal par ex, à l'interprétation des données de leur expérience. Le premier TP virtuel développé est un TP sur anneaux aortiques isolés. S Faure indique que les collègues intéressés par la découverte de ce logiciel peuvent écrire à Samuel Legeay ([samuel.legeay@univ-angers.fr](mailto:samuel.legeay@univ-angers.fr)) qui leur fournira un code d'accès.

### **- Evaluation pédagogique**

H Marty indique qu'elle a mis en place des contrôles continus en plus d'un contrôle terminal, et que sa Faculté l'oblige à réaliser un rattrapage sous forme d'un seul examen, sans report possible de la note de contrôle continu. Cette pratique, qui fait perdre l'intérêt du contrôle continu, n'est pas exercée dans les autres facultés.

Les collègues d'Angers nous présentent l'UE « assiduité » : cette UE doit être validée chaque semestre, sur la base d'un contrôle d'assiduité (signatures) en ED et TP (de la 2<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> année), et en CM, ED et TP en 6<sup>e</sup> année.

Au-delà de 3 absences non justifiées, l'étudiant est ajourné à l'UE, le semestre n'est pas validé, et un examen oral est organisé dans la matière la plus « séchée » par l'étudiant. Les étudiants sont informés que le fait de signer pour un autre étudiant est un « usage de faux » et est passible de la Commission de discipline de l'Université.

L'expérience montre que l'instauration de cette UE a considérablement amélioré la présence des étudiants aux enseignements.

**La réunion est close à 16h.**

**Merci à Virginie Berthat pour l'organisation de cette réunion à Paris.**